

<b>Règlement général des Concours - CIRCUS BELGIUM S.A.</b>
---

## **1. Généralités**

### 1.1.

La SA CIRCUS BELGIUM (ci-après « CB » ou la « Société ») dont le siège social est établi Rue des Guillemins 129, 4000 Liège, inscrite à la Banque Carrefour des Entreprises sous le n° BCE0451.000.609, organise des concours qui sont soumis au présent règlement général des concours (ci-après le « Règlement »).

Le Règlement est applicable à tous Concours, tombolas et tournois (ci-après les ou le « Concours ») organisés par CB quel que soit le support sur lequel le Concours est ouvert aux joueurs.

Les conditions particulières propres à chaque Concours peuvent faire l'objet d'un règlement particulier dont les dispositions sont jointes à l'offre de participation. Ces conditions particulières complètent les présentes conditions générales. En cas de conflit, les conditions particulières prévalent sur le Règlement.

### 1.2.

La participation aux Concours vaut prise de connaissance et acceptation complète et sans réserve du Règlement.

### 1.3.

Les modalités pratiques de chaque Concours sont communiquées par CB, préalablement au lancement du Concours sur le ou les supports à partir desquels le Concours est disponible. Ces modalités précisent notamment les conditions de participation, le ou les gains susceptibles d'être remportés ainsi que les dates et heures auxquelles le Concours débute et prend fin.

## **2. Modalités de participation**

### 2.1. Critères de participation

Sauf stipulation contraire dans les conditions particulières propres à un Concours, et dans le respect de la réglementation en vigueur, la participation aux Concours est, en principe, toujours totalement gratuite et est effectuée sans obligation d'achat de produits ou de services de CB.

Les Concours sont ouverts à toute personne physique âgée d'au moins 18 ans, jouissant d'une pleine capacité juridique, participant en son nom propre et domiciliée en Belgique – ou ressortissante d'un pays autorisant la participation à des jeux de hasard - au moment du Concours. Dans l'hypothèse où le Concours impliquerait la participation des personnes à des jeux de hasard, l'âge de participation est alors l'âge minimal prévu par la législation belge en matière de jeux de hasard, pour chaque jeu particulier.

Sauf disposition contraire, une seule participation par personne est autorisée ; toute participation multiple est strictement interdite. Un participant ne peut, en toutes hypothèses, concourir que pour un seul lot, sauf mention en sens contraire dans les conditions particulières.

En outre, le participant doit, sauf stipulation contraire :

- être valablement inscrit sur le site [www.circus.be](http://www.circus.be), conformément aux conditions générales du Site (ci-après le « Site ») ;
- être par conséquent titulaire de plein droit d'un compte Circus, lequel doit être authentifié et ne faire l'objet d'aucune mesure de limitation ou de suspension ;

Si un pseudo de participation est utilisé lors du Concours, ce pseudo doit impérativement être identique au pseudo d'inscription communiqué lors de l'inscription sur le Site.

## 2.2. Exclusions

Sont exclus de la participation au Concours les employés, agents ou sous-traitants de CB, les interdits de jeux, les mineurs ainsi que toute personne ayant pris, directement ou indirectement, part à l'organisation ou au déroulement du Concours, ainsi que leur conjoint, parents ou enfants.

La Société se réserve par ailleurs le droit d'exclure, à tout moment, ou de ne pas attribuer le gain du Concours, tout participant au Concours, sans notification préalable :

- S'il ne satisfait pas aux conditions de participation décrites dans le Règlement ou dans les conditions particulières du Concours;
- En cas de suspicion d'activités illicites, fraude, tricherie, abus, usurpation d'identité, création de multi-comptes, participation multiple ou si cette personne ne fournit pas, ou fournit tardivement, les informations nécessaires aux fins d'identification et d'authentification ou encore toutes informations dont CB pourrait requérir la communication afin d'attribuer le gain au participant ou permettre à celui-ci d'en bénéficier ;
- Si le participant a communiqué des coordonnées incomplètes, illisibles ou erronées.

CB se réserve le droit d'intenter une action en justice contre toute personne commettant un quelconque type d'acte susceptible d'être considéré comme une falsification ou une fraude.

## 3. Les gains

### 3.1. Description et attribution des gains

Pour chaque Concours, le déroulement du celui-ci, la description des gains ainsi que les conditions d'attributions de ceux-ci sont définis dans les éventuelles conditions particulières y afférentes. Sauf disposition contraire, chaque gagnant ne se verra attribué qu'un seul et unique gain, quelles que soit les modalités des Concours (enjeux, classements multiples, etc.).

Les gains sont strictement personnels, incessibles et non susceptibles d'échange contre un autre lot ou en espèces. Si le gain offre la gratuité d'un service ou d'un accès à un événement, il ne

pourra être revendu (*loi du 30 juillet 2013 relative à la revente de titres d'accès à des événements*).

La liste des gains est fournie à titre purement indicatif. L'organisateur se réserve le droit de l'adapter à tout moment.

Seules les personnes détenant un compte joueur non exclu ou non suspendu pourront bénéficier des gains des Concours.

Toutes taxes, impôts, souscription à un abonnement, forfait, tous frais généralement quelconques et/ou tout autre type de service nécessaire à l'utilisation et/ou la jouissance du gain sous toutes ses formes, seront à la charge exclusive du gagnant.

### 3.2. Identification du gagnant

L'attribution définitive des gains n'aura lieu qu'après vérification et authentification des gagnants, de leur identité, coordonnées et, lorsque cela est une condition nécessaire à la participation, de leur comptes Circus.

L'identité des participants et des gagnants doit être attestée par la communication de documents officiels, à savoir : carte d'identité, passeport, carte d'identité ou passeport provisoire, ainsi que d'une preuve de leur domicile, et ce selon les modalités et dans les délais requis par CB.

### 3.3. Notification, acceptation et remise des gains

Les modalités de notification éventuelle, acceptation et remise ou livraison des gains, propres à chaque Concours seront spécifiées dans les conditions particulières dudit Concours.

Les participants déclarés gagnants reconnaissent qu'ils pourront être disqualifiés dès lors qu'ils ne satisfaisaient pas aux conditions de participation et dès lors que la Société ne parviendrait pas à entrer en contact avec eux par quelque mode de communication que ce soit ou dès lors qu'ils ne répondraient pas dans le délai imparti à un courrier électronique (délai défini dans l'email), le cas échéant, provenant de CB ou de tout tiers auquel elle se substituerait ; ou encore en cas d'impossibilité les désigner en tant que gagnants résultant d'une erreur dans leurs données personnelles suite à l'envoi ou communication de données erronées, incomplètes, inexactes ou illisibles, sans que la responsabilité de CB ne puisse être engagée. Le gagnant perdra tout droit à une quelconque compensation sous quelque forme que ce soit.

Dans le cas où CB constaterait une anomalie ou toute circonstance constitutive d'une exclusion au sens de l'article 2.2, CB se réserve le droit de ne pas attribuer le gain ou d'en faire bénéficier un autre participant et ce sans avis préalable.

### 3.4. Livraison du gain

Le délai d'attribution/livraison/remise des gains est soumis à la disponibilité de ceux-ci auprès du fournisseur de CB.

En cas de cessation de l'activité de la société offrant le cadeau avant la livraison/remise de celui-ci, CB se réserve le droit d'adapter le Concours ou d'en modifier le gain. En pareil cas,

CB se trouve déchargée de toute responsabilité tant à l'égard des participants qu'à l'égard du ou des gagnant(s).

Le gagnant pourra recevoir son gain par voie postale, le cas échéant, à l'adresse qu'il aura communiquée à CB ou selon les modalités déterminées dans le règlement particulier.

CB décline toute responsabilité en cas de non-réception du gain par le gagnant pour cause de manquements propres au participant (ex : adresse communiquée erronée) ou de manquements de tiers (ex : du fournisseur du gain).

CB n'est pas responsable des pertes postales ou des dommages causés lors du transport. Les envois non retirés auprès de la Poste ne seront ni renvoyés ni remboursés.

Les réclamations concernant un gain non reçu, endommagé ou non conforme ne seront traitées par CB que si elles lui parviennent au plus tard 90 jours après la date de l'attribution du cadeau en question, par courrier recommandé à l'adresse suivante : CIRCUS BELGIUM S.A., Rue des Guillemins, 129, 4000 Liège.

L'adresse communiquée devra le cas échéant correspondre au justificatif de domicile ou de résidence communiqué et/ou envoyé à CB en vertu de l'article 3.2 du présent règlement.

#### **4. Droit à l'image et publications**

Tout participant renonce, à titre gratuit, à son droit à l'image et consent à participer, le cas échéant, à des opérations promotionnelles diverses, notamment par des interviews et des prises de vues à publier dans la presse écrite et audiovisuelle, sur Internet et sur les plateformes de partage. Ils consentent à ce que leurs nom et prénom, pseudo et/ou nom du compte utilisateur, soient, le cas échéant, publiés ou diffusés, notamment dans la presse écrite et audiovisuelle, quel qu'en soit le support, en ce compris sur internet, ainsi que sur tous supports promotionnels de CB, sans aucune restriction géographique ou de durée et sans que ladite publication ne leur donne un droit à une quelconque rémunération ou compensation financière. Il pourrait ainsi être demandé à chaque participant, qui accepte, de participer à une séance photos et/ou vidéo ou à tout le moins de fournir à CB des photos d'elle/lui ; à la suite de quoi ce dernier renonce à exercer, à titre gratuit, les droits qu'il détient sur son image telle que reproduite et sur l'ensemble des photographies et vidéo qui seront réalisées et/ou publiées.

L'autorisation donnée par le participant quant à l'utilisation de son droit à l'image est révocable, sans effet rétroactif, par simple écrit adressé à Circus Belgium SA ou notification par email à l'adresse [privacy@circus.be](mailto:privacy@circus.be).

#### **5. Contrôle, communication et réclamation**

##### **5.1. Contrôle des Concours**

Les Concours sont organisés de manière générale sous le contrôle de CB et, si elle le décide ou y est tenue, sous le contrôle d'un huissier de justice.

##### **5.2. Adhésion et communication du Règlement**

Le fait de participer à un Concours organisé par CB implique la prise de connaissance et l'adhésion au présent Règlement ainsi qu'aux conditions particulières dudit Concours.

Le Règlement est disponible à l'adresse <https://media.circus.be/reglement-des-concours.pdf>, ainsi que dans le Casino ; il fait partie intégrante de chaque Concours et est communiqué à toute personne qui en fait la demande.

## **6. Modification**

CB se réserve la possibilité d'apporter toute modification au présent Règlement, à tout moment, sans préavis ni obligation de motiver sa décision et sans que sa responsabilité ne puisse être engagée de ce fait.

Tout participant sera réputé avoir accepté ces modifications du simple fait de sa participation aux Concours, à compter de la date d'entrée en vigueur desdites modifications.

## **7. Limitation de la responsabilité**

### 7.1. Risques - Circonstances particulières et force majeure

CB se réserve le droit de modifier, de reporter ou d'annuler les Concours (ou une partie de ceux-ci) si des circonstances exceptionnelles surviennent ou en cas de force majeure, sans que sa responsabilité ne puisse être mise en cause.

Lorsque le Concours porte sur un évènement (foire, spectacle, concert, etc.) pour lequel le prix consiste en un ou plusieurs titres d'accès à celui-ci, en cas de décision des organisateurs de l'évènement ou des autorités de l'annuler pour quelle que cause que ce soit préalablement ou le jour de l'évènement, CB se trouvera dégagée de toute responsabilité tant à l'égard des participants qu'à l'égard du ou des gagnant(s). Les accès gagnés pour un évènement annulé ou reporté ne pourront être compensés par aucun moyen, sauf accord de CB.

Dans le cas où il s'agit d'un Concours sur internet ou par téléphone ou SMS : CB ne sera pas responsable des limitations de l'internet, des services SMS et notamment des problèmes techniques, du risque de rupture et, plus généralement, des risques qui sont inhérents à chaque activité online ou à chaque transmission par SMS. CB ne pourra en aucun cas être tenue responsable des réponses illisibles et/ou de la perte des messages qui sont envoyés par les participants à CB.

### 7.2. Dommages

CB décline toute responsabilité pour tout dommage quelconque, direct ou indirect, immatériel ou matériel, accident ou décès, pouvant résulter de la participation aux Concours et/ou de l'attribution, obtention et utilisation des gains.

### 7.3. Manquements de tiers

CB ne pourra enfin pas être tenue pour responsable en cas de problèmes techniques, problèmes de communication ou en cas de manquements de tiers intervenant dans les Concours, leur organisation, ou dans la remise des gains.

#### 7.4. Gain consistant en la participation à un évènement ou voyage (ci-après l'« Evènement »)

Tout participant ou accompagnant participe à un Evènement à ses risques et périls ; il demeure seul responsable des faits dont il est l'auteur, qui viendraient à être posés dans le cadre de sa participation à l'Evènement. CB décline toute responsabilité en cas de dommages causés à un tiers ou à un autre participant, ou son accompagnant, quelle que soit la nature du dommage ou des faits à l'origine de celui-ci.

Tout autre frais, de quelle que nature qu'il soit, qui viendrait à être exposé à l'occasion du voyage est à charge du participant.

Tout participant est seul responsable des informations à communiquer et des formalités à accomplir en vue d'assurer sa participation et sa disponibilité/présence à l'Evènement, en ce compris la nécessité d'avoir un passeport valable ou d'avoir accompli les formalités de visa nécessaires.

### **8. Protection des données à caractère personnel**

CB consacre le plus grand soin à la protection des données à caractère personnel que les participants lui communiquent. Par leur participation au Concours, les participants reconnaissent avoir pris connaissance et consentir aux conditions et modalités de traitement des données personnelles définies dans la Privacy Policy disponible ici : [https://media.circus.be/cgu-circusbe-privacy\\_fr.pdf](https://media.circus.be/cgu-circusbe-privacy_fr.pdf). Les participants sont informés que leurs noms et coordonnées feront l'objet d'un traitement aux conditions et selon les modalités définies dans ladite Privacy Policy. Ces données seront reprises dans un fichier d'adresses qui peut être mis à la disposition des tiers et/ou qui peut être utilisé de façon interne ou dans le cadre d'actions commerciales ("direct marketing"). Tout participant peut prendre connaissance des données le concernant et les faire rectifier, selon les modalités définies dans la Privacy policy. Il peut, à sa demande et gratuitement, s'opposer au traitement des données le concernant par CB.

Toute demande relative aux traitements, à la protection des données personnelles et à l'exercice des droits y relativement, est à envoyer à l'adresse : [privacy@circus.be](mailto:privacy@circus.be) et/ou [dpo@circus.be](mailto:dpo@circus.be). L'intéressé devra joindre à sa demande dérivant la teneur exacte du droit qu'il souhaite exercer, ses coordonnées et son adresse ainsi qu'une copie lisible de sa carte d'identité ou de son passeport.

### **9. Propriété intellectuelle**

#### 9.1.

Si la participation aux Concours implique l'envoi ou le téléchargement de matériel comportant des droits de propriété intellectuelle, le participant garantit d'une part être titulaire desdits droits et, d'autre part, garantit CB contre tout recours ou action quelconque de tiers à cet égard. Dans ce cadre, le participant cède gratuitement à CB les droits intellectuels sur ledit matériel et en garantit la jouissance paisible, pour le monde entier, et durant toute la période de validité de ces droits, pour une utilisation dans le contexte du Concours, sans aucune autre restriction et d'une manière aussi large que la loi le permet.

Ladite cession concerne les droits de propriété intellectuelles les plus larges, en ce compris, notamment, le droit de (faire) reproduire, communiquer, distribuer, exploiter et/ou adapter le matériel, cela via tous les moyens et procédés, et sur quel que support que ce soit.

Le participant se porte fort de l'accord de tous tiers et se fait fort pour les éventuels ayants-droits, que ceux-ci cèdent de la même manière leurs droits relatifs au matériel au participant.

Tel sera notamment le cas pour le droit à l'image des personnes qui viendraient à être représentées dans le matériel utilisé par le participant dans le cadre de la participation au Concours et pour lequel chaque participant garantit par conséquent avoir obtenu au préalable de la part des personnes représentées dans le matériel, l'autorisation de l'envoyer ou de le télécharger pour le Concours, ainsi que de le publier sur tous les médias (magazines imprimés, sites web, applications, TV, radio, ...) gérés par CB, ses sociétés liées ou partenaires et/ou un tiers. Si des mineurs sont représentés sur la photo, le participant au Concours confirme avoir reçu l'autorisation des parents ou des tuteurs légaux.

Le participant s'interdit de faire usage, dans le cadre de sa participation au Concours, de matériel qui, pour quel que cause que ce soit, soit de nature à porter atteinte à l'image, la vie privée ou à la réputation d'un tiers ou est susceptible de leur causer un dommage, pour quelle que cause que ce soit. Le matériel fourni par le participant ne peut contenir aucun élément calomnieux, offensant, pornographique, raciste, choquant, illégal ou immoral.

CB se réserve le droit de supprimer tout matériel ne respectant pas les conditions formulées dans le présent règlement, et d'exclure tout participant sur cette base du Concours concerné ou d'autres concours.

9.2.

Si, dans le cadre des Concours des technologies et/ou des médias appartenant à des tiers sont utilisés, cela n'implique nullement la participation de ces tiers auxdits Concours. Sauf mention en sens contraire, CB est le seul et unique organisateur des Concours.

## **10 – Droit applicable et juridiction compétente**

Le présent Règlement est régi par le droit belge. Seuls les tribunaux de l'arrondissement judiciaire de Liège sont compétents en cas de litiges.